

DISTRICT DE L'YONNE

DE FOOTBALL

Le Journ@l



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



Ce samedi 9 décembre s'est déroulée l'Assemblée Générale d'Hiver du District de l'Yonne de Football en son siège, en salle de conférence du « 89 ». Procès-verbal et annexes pages 13 à 17.

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COÉSSION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Sommaire

Informations	Pages 1 à 4
Actualités	Pages 5 à 10
Procès-Verbaux	Pages 11 à 21

Agenda de la semaine

Lundi 18 :
Mardi 19 :
Mercredi 20 : Commission sportive
Judi 21 : Commission de discipline
Vendredi 22 :
Samedi 23 :



Les bureaux du District de l'Yonne de Football seront fermés du 23 décembre au 7 janvier 2018. Réouverture le lundi 8 janvier dès 8h30. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

INFORMATIONS

DES NOUVELLES DE NOTRE CDA

- **Questionnaire arbitres de district**

Le Pôle Formation de la Commission Départementale d'Arbitrage met à votre disposition le premier questionnaire de formation continue des arbitres de District. Il est à renvoyer uniquement par voie postale à Mr Clément BALAINE avant le 15 décembre, délai de rigueur.

Bon courage !

[Questionnaire](#)



- **Formation initiale à l'arbitrage**

La Commission Départementale d'Arbitrage organise de nouveau une formation initiale les samedis 13, 20 et 27 janvier 2018. De quoi débiter une nouvelle année avec de nouveaux objectifs et de belles résolutions....

Votre **dossier de candidature** est à envoyer à Patricia LANTELME (service Compétitions) sur plantelme@yonne.fff.f au **vendredi 5 janvier** délai de rigueur.

- **Assemblée Générale d'hiver**

Tous les arbitres de District sont convoqués à l'Assemblée Générale d'hiver de la Commission Départementale d'Arbitrage, qui se tiendra le samedi 6 janvier 2017 au siège du District de l'Yonne de Football, en salle de conférence du « 89 ».

[Convocation](#)



COUPE FUTSAL U15 ET U18



Nous mettons à votre disposition les documents nécessaires à l'organisation de la coupe Futsal U15 et U18 de ce samedi 16 décembre. N'hésitez pas à faire parvenir quelques photos de cette journée à notre service communication : ajanvier@yonne.fff.fr.



[Programmation](#)
[Feuille de match](#)
[Rotation à 3 équipes](#)
[Rotation à 4 équipes](#)
[Rotation à 5 équipes](#)
[Lois du jeu](#)



LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE CDOS89



Le Comité Départemental Olympique et Sportif met en place des sessions de [formations PSC1 et de comptabilité](#) pour les associations ainsi que des formations pour les [nouveaux dirigeants](#).

LES GUIDES INTERACTIFS FFF DISPONIBLES AU DISTRICT



Nous vous informons que les différents guides proposés par la Fédération Française de Football sont disponibles au District de l'Yonne. Ces guides sont destinés à organiser et optimiser la pratique du football des enfants des catégories U6 à U13. Vous pouvez vous présenter au District aux horaires d'ouvertures muni d'une clef USB et le service communication se chargera de vous les copier.



SOUTENEZ L'AJA... ... FAITES GAGNER VOTRE CLUB !



Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

En pratique, il conviendra de :

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),
- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.

Bon de commande



UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL



Manifestations 2017/2018

L'UNAF 89

vous propose de venir partager ces moments conviviaux

Samedi 06 janvier 2018 – 18 h 00

Galette des Rois



Samedi 03 Mars 2018 – Coulanges la Vineuse

Soirée Moules Frites



Samedi 23 juin 2018 - Etang de Bas Rebourseaux

Journée festive de fin de saison

Chic, ça mord aujourd'hui !



Les copains vont se régaler





COUPE NATIONALE FUTSAL : COUP D'ENVOI !



Si le championnat Futsal suit son cours, c'est au tour de la Coupe Nationale d'entrer en jeu. Le mardi 5 et le jeudi 7 décembre se sont joués les matchs de coupe en phase départementale.

Les premières rencontres se sont donc déroulées le 5 décembre à COSNE auxquelles l'US CHARNY a participé et s'est qualifié dans la poule Nivernaise. Les autres équipes Icaunaises engagées ont effectué leurs rencontres le 7 décembre au complexe sportif Serge Mesones d'AUXERRE. Au classement de cette journée, c'est l'US JOIGNY qui termine premier suivi du FC MONÉTEAU, de l'ES CHARBUY et du FC FLEURY-LA-VALLÉE. Ces équipes sont qualifiées et joueront leurs prochains matchs le samedi 23 décembre à AVALLON.

Arbitres : Laurent MUSIJ et Patrick GRIVET.

Membres de la Commission Futsal présents : Eric FREMION et Rudy TRUBERT.

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations sportives ainsi qu'au gardien, toujours aussi serviable.

Bravo aux équipes qualifiées et bon courage pour la suite.



FC MONÉTEAU



F.C. Moneteau

ES CHARBUY



FC FLEURY-LA-VALLÉE





Cette année, l'Amicale des Éducateurs fête ses 70 ans d'existence ! A cette occasion, le centre de formation de l'AJA a ouvert ses portes aux amicalistes Icaunais et issus des départements limitrophes, afin qu'ils puissent se retrouver autour du verre de l'amitié et assister au match opposant les Auxerrois à l'équipe de Châteauroux, ce vendredi 8 décembre 2017.

Les éducateurs ont pu se réunir et profiter d'une présentation de l'AEF icaunaise réalisée par Éric FREMION, son Président. Créée en 1983, elle compte cette année, une cinquantaine d'adhérents. Les deux équipes ont eu le privilège d'une haie d'honneur tenue par 16 joueurs U11 de l'US Joigny. Ces jeunes portaient le tee-shirt à l'effigie de la 70^{ème} bougie de l'Amicale des Éducateurs. Le speaker Auxerrois a pu lire un message pour cet anniversaire et lors de la mi-temps, le logo fut affiché sur les écrans géants de l'Abbé Deschamps. Les amicalistes ont alors pu profiter de cet évènement d'avant, pendant et d'après match tous ensemble.

Remerciements à l'AJ Auxerre pour son accueil en son centre ainsi que pour les places réservées aux amicalistes, que l'on remercie aussi pour leur présence.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER



Ce samedi 9 décembre s'est déroulée l'Assemblée Générale d'Hiver du District de l'Yonne de Football en son siège, en salle de conférence du « 89 ».

Ce rassemblement hivernal a réuni les clubs icaunais et les élus de leur District, pour une AG portant essentiellement sur les finances. Après vérification des présences et pouvoirs, le quorum fut atteint permettant à l'Assemblée de délibérer. Le PV de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 a été adopté, ainsi que le bilan et le compte d'exploitation arrêtés au 30 juin dernier après présentation par Dominique AMARAL, trésorier du District et Claude BOULIC, expert-comptable. L'affectation du résultat a été validée et les commissaires aux comptes furent désignés pour les 6 prochaines saisons : Mmes MAQUAIRE (titulaire) et GILLET (suppléante) du cabinet AUCAP.

Une intervention du Président de la Commission de Discipline, Claude ANSELIN, sur le rôle des dirigeants et sur le nouveau règlement disciplinaire a généré les questions de l'Assemblée.

Le Secrétaire Général, Nicolas BEAU a effectué un rappel aux clubs sur le projet « Un slogan pour notre District »...

Christian PERDU, trésorier de la Ligue Bourgogne Franche Comté, représentant son président Daniel FONTENIAUD, a pu dire quelques mots sur le volet financier et la nécessaire coordination et mutualisation entre le District et l'instance régionale, avant de laisser la parole à Christophe CAILLIET, Président du District, qui a pu clôturer cette assemblée en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des licenciés.



QUELS RISQUES POUR LES LICENCIÉS ET LES CLUBS AFFILIÉS ?



Les réseaux sociaux sont plus en plus régulièrement mis en cause pour permettre la diffusion de messages insultants, choquants ou portant atteinte à l'image des instances organisatrices du football ou à ses acteurs.

➤ **Propos portant atteinte à la morale et à l'éthique sportive.**

Les Règlements Généraux de la F.F.F. prévoient, pour les instances organisatrices des compétitions, la possibilité de sanctionner « tout comportement contraire à la morale, à l'éthique ou portant atteinte à l'honneur, à l'image ou à la considération de la F.F.F., de ses Ligues ou Districts, de la Ligue de Football Professionnel, d'un de leurs dirigeants, d'un assujetti ou d'un tiers, ou, plus généralement, du football français ». Ce pouvoir disciplinaire s'exerce à l'égard des assujettis, que les faits qui leur sont reprochés aient été commis à l'occasion des rencontres que les instances organisent ou autorisent, dans l'enceinte sportive ou non, pendant ou en dehors de ces rencontres, mais en relation avec elles ou le football.

Le fait de commettre des agissements répréhensibles par le biais de réseaux sociaux ou de tout autre support de communication, donne lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

➤ **L'arbitre, un acteur majeur du football investi d'une mission de service public**

Bien souvent, ce sont les arbitres, acteurs majeurs de notre sport, qui sont visés par ces propos grossiers, injurieux et blessants. Il convient de rappeler à tous, clubs et licenciés, que le code du sport énonce en ses articles L 223.1 et L223.1 que « *Les arbitres et juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive [...] compétente pour la discipline et auprès de laquelle ils sont licenciés. Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles* ».

➤ **La responsabilité des clubs**

Au même titre qu'un licencié de la F.F.F., tout club composé d'une association affiliée à la F.F.F. et, tout membre, préposé, salarié ou bénévole de ces clubs agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait, encourt une sanction disciplinaire en cas d'agissement répréhensible commis sur les réseaux sociaux.

De plus, les assujettis, qui se rendent complices d'agissements répréhensibles en permettant, facilitant ou encourageant leur commission, peuvent également faire l'objet de poursuites disciplinaires et, le cas échéant, d'une sanction disciplinaire au même titre que leurs auteurs.

➤ **La chartre éthique du Football Français**

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football et ses Districts tiennent à vous rappeler qu'en tant que sport le plus pratiqué et le plus médiatisé, le football se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire de fête et de fraternité.

Ainsi toutes les personnes participant, à un titre ou à un autre, au football, joueur débutant ou confirmé, entraîneur, arbitre, éducateur, dirigeant, parent, supporter, spectateur, agent de joueurs, sponsor, journaliste spécialisé, sont dépositaires des valeurs dont il est porteur, et responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur mise en valeur.

S'il n'est pas contesté que les réseaux sociaux sont un outil de communication formidable, le mieux est de les utiliser afin de véhiculer des contenus dignes d'intérêt et de prôner les valeurs de respect, de loyauté, de fraternité, de solidarité et de partage qui font du football un sport populaire et fédérateur.

PROCES - VERBAUX

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT de L'YONNE DE FOOTBALL

Samedi 9 décembre 2017 à Auxerre

Présents, Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale

Présidence : Christophe CAILLIET

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE D'HIVER

Présents :

Membres du Comité de Direction présents

Madame Florence BRUNET – Messieurs Christophe CAILLIET – Nicolas BEAU – Dominique AMARAL – Cedric EHRET – Eric FREMION - Claude ANSELIN - Aurélien CHATON – Jérôme BRIFFAUX – Philippe GAUDIN -- Marc Antoine MERTZEISEN - Stéphane MOREL - Jean MOUREY – Patrick SABATIER

Membres du Comité de Direction excusés :

MM Cédric PLEUX – Laurent MEUNIER – J Louis TRINQUESSE –

Membre du Comité de Direction absents :

M Thierry RENAULT -

Assistent :

Mmes Fabienne GILABERT – Audrey JANVIER – Patricia LANTELME (personnel administratif)

Clubs présents :

Aillant/Tholon – Andryes – Appoigny – Arcy/Cure – Auxerre AJ – Auxerre CGY – Auxerre Rosoirs – Auxerre Sport Citoyens - Auxerre Stade – Avallon AFM – Avallon CO – Avallon Vauban FC – Bléneau St Privé – Briennon - Cerisiers – Chablis - Champlost – Champs/Yonne - Charbuy – Charmoy – Charny – Chassignelles Lézennes – Chatel Censoir AS – Chatel Censoir FC – Chemilly – Cheny – Chéu - Coulanges la Vineuse – Courson les Carrières - Diges Pourrain - Druyes – Etivey – FC Gâtinais - Fleury la Vallée – Flogny la Chapelle – Fontaine la Gaillarde – Gurgy – Hery – Joigny – Lindry – Magny – Malay le Grand – Migennes Laroche Groupement – Serein HV – Migennes ASUC – Monéteau – Mt St Sulpice – Montillot – Neuvy Sautour – Pont/Yonne – Quarré St Germain - Ravières – St Denis les Sens – St Fargeau – St Florentin Portugais - St Georges – St Martin du Tertre - St Sauveur – St Sérotin - St Valérien - Saints - Sens Eveil – Sens FC – Sens FP – Sens R C – Sergines – Tanlay – Tonnerre – Varennes -Vergigny – Vermenton – Veron – Villeneuve l'Archevêque – Vinneuf -

Clubs représentés :

Ancy le Franc FC – Chevannes – Guillon - St Bris le Vineux – St Clément

Clubs absents :

Alliance Nord 89 - Arces – Asquins – Auxerre FC Aigles – Auxerre Olympique – Auxerre St Siméon – Champignelles – Champigny/Yonne - Domats – E C N - Egriselles le Bocage – Etas – Gron – Laroche - Paron – Perrigny - Rosoy – St Florentin ES – St Julien du Sault - Seignelay – Sens Jeunesse – Serein AS - Soucy - Thorigny – Toucy – Venoy – Villeneuve la Guyard – Villeneuve/Yonne –

Après ouverture des bureaux de pointage (nombre de voix)

- Clubs présents et représentés..... 363 voix

Ouverture de l'assemblée générale par le secrétaire générale M BEAU Nicolas à 9 h 00

Allocution de Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football

« Mesdames, Messieurs, bonjour

Mesdames, Messieurs les représentants des clubs, soyez les bienvenus à Auxerre pour cette première assemblée générale d'hiver, une première pour nous aujourd'hui, mais je reviendrai un petit peu plus longuement dans mon propos sur le pourquoi de cette assemblée générale d'hiver.

Je veux vous remercier de votre présence pour avoir bravé le froid aujourd'hui.

Je veux vous remercier pour le travail que vous effectuez au quotidien dans vos clubs

Je voulais également remercier les acteurs de notre instance sportive qui contribuent au bon fonctionnement de notre district ; je voulais les remercier pour leur investissement... tous les membres des commissions.

En préambule, je voudrais excuser le Président de la Ligue Daniel FONTENIAUD, représenté aujourd'hui par Christian PERDU, trésorier de la Ligue.

Avant de poursuivre, je vous invite à observer quelques instants de recueillement en hommage aux personnes qui nous ont quittés.

...

Je vous remercie.

C'est une première aujourd'hui, c'est notre première assemblée générale d'hiver. Cette assemblée générale est consécutive à nos nouveaux statuts, que nous avons voté lors de notre dernière assemblée générale, qui stipulent dans l'article 18 que les comptes clos doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Donc, nous avons terminé notre dernière exercice le 30 juin dernier, nous avons donc jusqu'à la fin décembre pour faire cette assemblée générale d'hiver. De même, nous devons ce matin désigner un commissaire aux comptes qui certifiera nos comptes pour les 6 prochaines saisons. Voilà, ce sont des dispositions statutaires qui ont été votées lors de la dernière assemblée générale. Cela va être l'objet de notre travail de ce matin. Je laisse le soin à notre trésorier et à l'expert-comptable du District de vous faire la présentation de nos comptes. Je reste à votre disposition évidemment pour toutes les questions que vous auriez éventuellement à poser.

Je voudrais simplement revenir sur 3 points qui ont marqué ce début d'exercice.

Un premier point au niveau des clubs. Nous avons constaté malheureusement depuis le début de saison qu'un trop grand nombre de joueurs jouent sans licences. Vous n'êtes pas sans savoir que, au tout début de septembre, un petit garçon dans l'Isère est décédé en jouant au football et que très récemment, le mois dernier, un petit garçon est également décédé en Franche Comté. Je voulais simplement vous laisser imaginer dans quelles difficultés vous seriez en tant que Président de club, une grande majorité d'entre vous ici, si vous y étiez confronté avec un jeune non licencié. Ce serait vraiment quelque chose de très, très compliqué qui vous mettrait en difficulté en tant que Président de club évidemment, vous savez bien ce qu'est maintenant notre société et sa judiciarisation. Le District de l'Yonne serait aussi en difficulté puisque les parents pourraient légitimement se retourner vers nous en considérant que nous n'avons pas effectué les contrôles. Donc je vous invite très, très, très sérieusement à faire le nécessaire auprès de vos licenciés afin que chacun, sur les terrains, ait une licence. Je vous remercie de veiller particulièrement à cela.

Pour le District, pas d'innovation majeure dans ces six premiers mois. Peut-être une satisfaction, la soirée des champions que nous avons menée. Beaucoup d'entre vous ont pu bénéficier de dotations qui ont eu lieu pendant cette soirée. C'était pour les équipes qui ont été finalistes des Coupes de l'Yonne et les équipes qui ont terminé championnes la saison dernière. Ce fut une belle soirée avec l'ensemble de nos partenaires, je pense que vous avez été gâtés lors de cette soirée, je pense simplement vous dire que l'on va reconduire cette opération la saison prochaine, au mois de septembre pour les équipes qui auront terminé championnes et finalistes.

Enfin au niveau sportif, il y a une petite satisfaction quand même, qui me fait plaisir avec la présence de Christian PERDU aujourd'hui, pour dire que cela fait bien longtemps que nous n'avons pas eu deux équipes en 1/32^{ème} de finale de la Coupe de France. C'est effectivement un peu plus courant pour l'AJ Auxerre d'être en 1/32^{ème} de finale de la Coupe de France, cela l'est moins pour d'autres clubs départementaux. Alors nous avons le plaisir aujourd'hui, d'avoir Avallon qui va disputer un 1/32^{ème} de finale de la Coupe de France au mois de janvier. Cela n'était plus arrivé depuis 17 ans, je crois, avec la présence et le beau parcours du FC Sens qui s'était terminé contre Troyes. On souhaite la même réussite en 1/32^{ème} de finale au CO Avallon.

Je vous remercie pour votre attention, je ne vais pas prendre beaucoup de votre temps. Je vais laisser tout de suite la parole à notre trésorier Dominique AMARAL qui va nous faire une petite présentation. »

Intervention de Nicolas BEAU

« Je reprends deux petites secondes la main. On s'était réunis en assemblée générale le 30 juin dernier, avant de laisser la parole à notre trésorier, il faut que nous validions le procès-verbal de la réunion qui a eu lieu à Sens le 30 juin 2017 »

Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 à Sens

Aucune remarque n'étant formulée, ni sur sa composition, ni sur sa rédaction, le PV de l'assemblée générale du 30 juin 2017 à Sens est adopté, moins 1 club « contre » (sur 79 présents et représentés)

Présentation et adoption du résultat financier arrêté au 30 juin 2017

Intervention de Dominique AMARAL, trésorier

« Bonjour à toutes et à tous

Avant de laisser la parole à M BOULIC, expert-comptable, qui détaillera notre exercice comptable 2016-2017, je voudrai vous présenter quelques points qui, au district, nous semblent importants.

Comme, vous avez pu le remarquer, le total du bilan de cet exercice s'élève à 343 498.17 € soit une augmentation de 2.8 % par rapport à la saison précédente.

Notre résultat net présente un déficit de 18 224 € et cela m'amène à vous faire part des observations suivantes.

Nous savons que les clubs ont souvent l'impression que le district de l'Yonne se positionne plus souvent en créancier, comme une institution qui prend l'argent aux clubs, mais vous allez voir que c'est n'est pas tout à fait vrai.

Le premier point sur lequel je voulais me positionner sur le dernier exercice, les clubs ont fait l'économie de 9 000 € sur les amendes liées aux avertissements et exclusions. Cela est dû aux diminutions des amendes votées à l'AG de St Fargeau et à de meilleurs comportements sur les terrains. Dont nous pouvons tous nous féliciter.

Les clubs ont économisé 3 200 € sur les frais d'engagements et nous tenons à vous préciser que ces frais d'engagements sont les moins élevés parmi les districts constituant notre ligue.

Egalement, les clubs ont pu bénéficier de la gratuité des formations pour les éducateurs, les dirigeants et les arbitres. La partie restant à charge après déduction des bons de formation a été compensée par le district de l'Yonne de football.

Le district a mené vis-à-vis des clubs une politique d'investissement sur le matériel sportif d'animation pour plus de 14 000 € par rapport à la saison précédente et vous avez été nombreux à pouvoir bénéficier de ces dotations.

Nous avons également mené davantage d'actions techniques auprès de nos jeunes licenciés et le futsal entraînant une charge supplémentaire de 7 600 €

Nous pouvons également ajouter des charges induites par la fusion des Ligues de Bourgogne et Franche Comté avec notamment des frais de participation à l'ETR supérieurs de 6 500 € par rapport à la saison précédente et des frais liés aux différentes assemblées générales qui ont entraîné un surcout de 1 900€.

Et vous constaterez que ces charges supplémentaires sont supérieures aux 18 000 € dont nous sommes impactés. Il a fallu donc faire quelques économies pour trouver des ressources ailleurs.

Je laisse le soin à M BOULIC, expert-comptable de nous présenter son rapport. »

Intervention de M BOULIC, expert-comptable, vérificateur aux comptes.

Il détaille à l'aide d'un diaporama les comptes de la saison 2016-2017 qui seront soumis à l'approbation des clubs. ([annexe 1](#))

Aucune remarque des membres présents n'étant apportée, l'assemblée générale

- adopte à la majorité moins 1 club « contre », le compte de résultats et le bilan établis au 30 juin 2017 pour un total
 - des charges s'élevant à 366 399.55 €
 - des produits s'élevant à 348 175.53 €
- adopte à la majorité moins 2 clubs « contre », l'imputation du résultat au report à nouveau pour la somme de - 18 224.02 €

Désignation du commissaire aux comptes

L'article 18 des statuts du District de l'Yonne précise que les comptes de l'exercice clos au 30 juin doivent obligatoirement être certifiés par un commissaire aux comptes.

Election pour une durée de 6 ans -

- de Mme Pascale MAQUAIRE – titulaire
- de Mme Peggy GILLET – suppléante

Adoption moins 3 clubs « contre »

Intervention sur le nouveau règlement disciplinaire

Claude ANSELIN, Président de la commission de discipline présente les membres de sa commission.

A l'aide d'un diaporama ([annexe 2](#)), il souligne les obligations des dirigeants bénévoles des clubs selon leur fonction au sein d'une rencontre (arbitre central, assistant ou délégué ou entraîneur d'équipe)

La parole est ensuite donnée à Nicolas BEAU, Secrétaire Général pour expliquer les nouveautés du règlement disciplinaire mis en application depuis le début de saison 2017-2018.

Intervention de Nicolas BEAU, secrétaire général du District de l'Yonne de Football

Nicolas BEAU rappelle que les clubs ont la possibilité de choisir le slogan du District.

Les membres du Comité de Direction proposent aux joueuses et joueurs des catégories U11 à U18 de choisir eux-mêmes le slogan de leur District qui apparaîtra sur le bandeau d'accueil du site.

Cette action entre dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral qui poursuit une recherche de créativité, réflexion et d'épanouissement personnel du jeune. Une activité à réaliser en groupe où chacun donnera ses idées et naîtra ensuite le slogan du District de l'Yonne de Football

Le slogan sera choisi et validé par le Comité de Direction.

Intervention de Christian PERDU, Trésorier de la Ligue de Bourgogne Franche- Comté.

« Mesdames, Messieurs

Je représente Daniel FONTENIAUD qui est excusé, pris par d'autres engagements.

Je voudrais tout d'abord revenir un peu sur la situation financière du District de l'Yonne. Je pense que le résultat que l'on vous a montré, même si vous avez un léger déficit, je pense que c'est tout à fait louable car c'est une décision politique du District de l'Yonne qui vous a amené à ce résultat. Comme on vous l'a indiqué, le choix a été fait de financer l'intégralité de la formation dans l'Yonne.

Je pense que vis-à-vis des clubs, ce n'est pas négligeable loin de là. Donc au niveau de la situation financière la gestion représente une gestion de « père tranquille » c'est très bien et c'est rassurant pour les clubs. Pourquoi ? ... tout simplement au niveau de vos fonds associatifs vous avez quand même une perspective de 8 mois. Pour une association loi 1901, je pense que c'est tout à fait respectable. C'est important.

D'autre part, comme vous le savez, cette année de fusion a engendré des coûts supplémentaires à hauteur au niveau de la ligue de 143 000 €, des coûts spécifiques de fusion et inévitablement par le biais, cela tombe nécessairement en cascade, les districts ont été légèrement pénalisés par rapport à ça. Pour rappel, le résultat qui était excédentaire au niveau de la ligue dégage un résultat positif de 7 500 €

Donc, dans votre budget, 50 % sont représentés par des subventions, c'est bien évidemment très souvent le cas mais cela montre aussi une certaine précarité. Pourquoi, parce que tout simplement vous savez pertinemment que les aides, les subventions publiques sont dans une tendance à la baisse. Par rapport à cela, on doit tous travailler dans le développement du sponsoring et bien évidemment de trouver de nouvelles ressources. Je pense que les contrats qui ont été signés au niveau fédéral, au niveau de la Fédération, entre autre le contrat NIKE, va permettre dans une perspective de moyen terme au niveau des instances ligue et districts, mais également au niveau des clubs d'avoir un retour financier favorable. Ça, je pense que c'est une bonne chose.

D'autre part, pour travailler d'une manière un peu plus sereine, il est évident que nous devons envisager tout ce qui est envisageable en termes de mutualisation. Donc au niveau de la ligue, il a été décidé de constituer un groupe de travail concernant la mutualisation. Qui dit mutualisation, ne veut pas dire en aucun cas gestion de fonctionnement par rapport au district, par rapport aux clubs, etc...

Par contre, on doit impérativement mutualiser tout ce que l'on peut en termes de coût, travailler dessus puisque évidemment l'objectif est de faire des économies d'échelle.

Donc, il y a un groupe de travail qui a été constitué, il vient de démarrer. Il y a des représentants districts dans ce groupe. Je suis en charge de ce groupe-là. J'espère revenir sur des propositions lors de la prochaine assemblée générale de la ligue avec l'aval des districts.

Concernant également une autre piste au niveau de la ligue, il y a eu beaucoup de communication qui a été faite pour le football de proximité. Bien sûr, c'est compliqué, c'est complexe quand vous voyez le grand territoire. Par contre, il y a une action qui a été décidée, c'est que la Ligue de Bourgogne Franche-Comté s'est portée candidate pendant 2 mois pour tester la nouvelle visio-conférence fédérale qui doit être mise en place dans les prochains mois et qui sera fonctionnelle pour la saison 2018-2019.

Donc, c'est quelque chose de très important, même s'il l'on ne peut pas traiter tous les dossiers au niveau d'une visio, je pense que pour les clubs de l'Yonne qui ont parfois des litiges ou éventuellement qui sont convoqués pour des auditions, etc... c'est quand même bien plus confortable.

Croyez-moi, je suis bien placé pour savoir que la visio ne sera plus un leurre et je crois que l'on pourra l'envisager sur vos propres portables. C'est vraiment, je crois un gros effort qui va être fait dans ce domaine. C'est une très bonne chose.

Pour conclure, je voudrais juste dire que l'on est tous des bénévoles dans la famille du football, on est des passionnés. On a des divergences de vues sur la même motivation du football.

Bien sûr, il y a des frictions, des heurts, mais je pense que le gros avantage que l'on a, n'oublions pas, on est tous des bénévoles.

Moi, j'ai apprécié par exemple, le témoignage de Stéphane : « oui, on s'est planté » ... je vous rassure, tout le monde se plante, la Ligue, la Fédé, tout le monde se plante, mais parfois, cela n'engage que moi, il y a des décisions que vous pouvez difficilement comprendre, mais vous êtes solidaires des décisions. Donc pour le football, ce qui est important c'est qu'il y ait une solidarité, franchement une solidarité. Travaillez tous ensemble, et je pense que le football, en tout cas dans l'Yonne est vraiment sur une bonne voie et merci à tous car vous êtes vraiment des bénévoles »

Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et clos l'assemblée à 11 h 00.

[Annexe 1 : compte de la saison 2016/2017](#)

[Annexe 2 : Diaporama sur les règlements disciplinaires](#)

Le Président du District
Christophe CAILLIET

Le Secrétaire Général
Nicolas BEAU

Présents : MM Trubert, Briffaux, Frémion, Billotte

Absent excusé : Mr Musij

1. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FUTSAL

Forfait général de l'équipe de Joigny en date du 24.11.17

La commission en prend note. Les clubs qui devaient recevoir cette équipe, sont invités à trouver des matchs amicaux.

Amende 60 € au club de Joigny (forfait général futsal).

Report de match

Suite à la qualification en coupe Nationale des équipes de Monéteau le 20 décembre et de Charny le 23 décembre, les matchs suivants sont reportés :

- 51715.1 du 21.12.17 Monéteau - Fleury La Vallée = remis au jeudi 18 janvier 2018
- 51698.1 du 22.12.17 Villeneuve L'Archevêque - Charny = remis au 1^{er} février 2018

2. COUPE YONNE FUSAL

La commission procède au tirage de la coupe de l'Yonne futsal, 8 équipes sont engagées.

1^{er} TOUR

- **Match n°1** = Monéteau contre Appoigny / le jeudi 11 janvier 2018 à 19 h 30 au gymnase S. Mésones d'Auxerre
- **Match n° 2** = Charbuy contre Villeneuve L'Archevêque/ le vendredi 12 janvier 2018 à 20 h 00 à la Halle aux Sports à Charbuy
- **Match n° 3** = Bléneau contre Joigny / le mercredi 10 janvier 2018 à 20 h 30 au gymnase de Bléneau
- **Match n° 4** = Fleury La Vallée contre Charny / le jeudi 11 janvier 2018 à 20 h 30 au gymnase S. Mésones d'Auxerre

DEMI-FINALES

Matchs à jouer lors de la semaine 4 (du 22 au 26 janvier 2018)

- Vainqueur match n° 1 contre vainqueur match n° 2
- Vainqueur match n° 3 contre vainqueur match n° 4

FINALE le 1^{er} février 2018

Le vainqueur de la finale représentera le district de l'Yonne le 10 février 2018 au tournoi régional à 8 équipes (1 équipe par département).

La formule choisie est 1/4 de finale, 1/2 finale et finale en un match.

Nous sollicitons les équipes éliminées en 1/4 de finale de la coupe de l'Yonne, à trouver un adversaire que le district invitera à disputer un tournoi à 8 (les 4 éliminés et les 4 invités) le dimanche 24 janvier 2018 après midi au Gymnase S. Mésones à Auxerre.

3. Divers

Mr Bruno Billotte présente à la commission la programmation des plateaux futsal jeunes pour les week-ends à venir.

Une présentation d'un projet district (recherche de créneaux futsal) est faite.

Eric FREMION

Président du département Football diversifié

PV 143 Sp 21

Auxerre le 13 décembre 2017

COMMISSION
SPORTIVE

Présents : MM Renault – Batréau – Rollin – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

4. Réclamation

Match 50784.1 du 26.11.17 Tonnerre – Coulanges La Vineuse D2 gr B

Réserve d'après-match du club de Tonnerre sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de Coulanges La Vineuse susceptible d'être des joueurs mutations alors que le club de Coulanges La Vineuse n'a pas le droit d'utiliser des joueurs mutations.

La commission,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable.
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- prend note de la réponse du club de Coulanges La Vineuse en date du 01.12.17,
- après vérification des fiches des joueurs de Coulanges La Vineuse,
- attendu que le club de Coulanges n'a présenté aucun joueur mutation pour cette rencontre,
- dit tous les joueurs de l'équipe de Coulanges la Vineuse qualifiés pour cette rencontre,
- dit la réserve d'après-match du club de Tonnerre non fondée,
- enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match : Tonnerre = 2 / Coulanges La Vineuse = 4.

5. Match arrêté

Match 51776.1 du 10.12.17 Rosoy – Fleury La Vallée Coupe Prével

Match arrêté à la 37^{ème} minute.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'arrêt du match est dû à la blessure du joueur Champey Alain du club de Rosoy,
- par conséquent l'équipe de Rosoy s'est trouvée à 7 joueurs,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Rosoy,
- score : Rosoy = 0 but / Fleury La Vallée = 3 buts,
- dit l'équipe de Fleury La Vallée qualifiée pour le prochain tour de Coupe Prével.

6. Forfaits

Match 50917.1 du 09.12.17 St Fargeau – Magny U18 D2 gr A

La commission, vu le courriel du club de St Fargeau en date du 09.12.17,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Fargeau,
- score : St Fargeau = 0 but, - 1 pt / Magny = 3 buts, 3 pts,

- amende 20 € au club de St Fargeau.

Match 51028.1 du 09.12.17 Magny – Courson U15 D2 gr A

La commission, vu les différents courriels du club de Magny,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Magny,
- score : Magny = 0 but, - 1 pt / Courson = 3 buts, 3 pts,
- amende 20 € au club de Magny.

7. Matches non joués

La commission prend note des divers courriels reçus des clubs pour l'annulation des matchs suivants et reprogramme les matchs de coupes comme suit :

Coupe de l'Yonne du 10.12.17

- 51760.1 Malay Le Grand – St Georges au 21 janvier 2018
- 51762.1 Gron – Neuvy Sautour au 21 janvier 2018
- 51763.1 Champlost – Sens Franco Portugais au 21 janvier 2018

Coupe Prével du 10.12.17

- 51767.1 St Sérotin – Serein AS au 21 janvier 2018
- 51770.1 Quarré/St Germain – Chemilly au 21 janvier 2018
- 51773.1 Cerisiers 2 – Champigny au 21 janvier 2018

Match 51783.1 du 10.12.17 St Valérien EESV – St Denis Les Sens Coupe Prével

La commission demande à l'arbitre, M Garot, de fournir un rapport sur le non déroulement de la rencontre, et ce pour mardi 19 décembre 2017.

Match 50647.1 du 10.12.17 Tonnerre 2 – Magny 2 D4 gr D

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 21 janvier 2018.

Match 51743.1 du 10.12.17 Asquins – Semur/Epoisses Coupe de l'Yonne Féminine à 8 poule A

La commission, vu les impératifs du calendrier de la CY féminine à 8,

- attendu que l'équipe d'Asquins joue déjà un match de retard de CY féminine à 8 le 16 décembre 2017,
- n'ayant plus de date de libre pour ce report de match, ce résultat n'influant pas sur le classement de la poule A,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Asquins,
- score : Asquins = 0 but, - 1 pt – Semur/Epoisses = 3 buts, 3 pts.

Match 51097.1 du 09.12.17 Chevannes – Tonnerre U18 D1 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de Chevannes en date du 08.12.17,

- attendu que l'équipe de Chevannes joue déjà un match de retard U18 le 16 décembre 2017,
- vu les impératifs du calendrier de la 1^{ère} phase, les 2 clubs peuvent se mettre d'accord pour le déroulement de cette rencontre un mercredi après-midi, date limite le 20 décembre 2017, (accord écrit des deux clubs à faire parvenir au service compétition).

Match 50909.1 du 02.12.17 St Fargeau – Appoigny U18 D2 gr A

La commission, vu les différents courriels des deux clubs et les impératifs du calendrier de la 1^{ère} phase,

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Fargeau,
- score : St Fargeau = 0 but, -1 pt / Appoigny = 3 buts, 3 pts.

Match 51646.1 du 02.12.17 Diges.Pourrain/Toucy – Aillant U15 D2 gr B

La commission, vu les différents courriels, donne ce match à jouer le mercredi 20 décembre 2017 à 16 h 00 sur le terrain de Toucy.

1. **La commission rappelle aux clubs – l'article 11 - terrains impraticables :**

Un terrain impraticable est un terrain dangereux susceptible d'occasionner des accidents.

A. Disposition particulière applicable au District :

1. Si le terrain est impraticable le samedi, veille de la rencontre sans espoir d'amélioration, le responsable du club recevant doit envoyer simultanément le samedi à 10 H au plus tard un courrier électronique d'annulation depuis l'adresse électronique officielle du club,

- *Au district*
- *Au club adverse*
- *A l'arbitre*

Ce courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club, doit porter le ou les numéros des matchs annulés ainsi que le nom et qualité de la personne l'envoyant.

2. Si le terrain devient impraticable le samedi soir ou le dimanche matin, le club doit :

- *Téléphoner à 10 H au plus tard au correspondant du club visiteur pour l'avertir de ne pas déplacer son équipe.*
- *Confirmer immédiatement ce coup de téléphone par courrier électronique envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club, au club visiteur.*

Le club recevant doit annuler le déplacement des arbitres assistants par la même procédure que le club visiteur, mais en aucun cas, il ne doit annuler le déplacement de l'arbitre. Celui-ci doit être normalement accueilli par un dirigeant à son arrivée au stade. Il procède alors à la visite du terrain.

Si le rapport de l'arbitre confirme que le terrain est effectivement impraticable, le match sera automatiquement reporté. Dans le cas où le terrain serait déclaré jouable par l'arbitre officiel, le club recevant aurait match perdu par pénalité.

3. L'arbitre du match est seul juge pour déclarer un terrain impraticable ou interrompre la partie commencée.

4. En cas d'impossibilité d'utiliser l'adresse électronique du club, le courrier d'annulation pourra, à titre exceptionnel, être adressé de l'adresse d'un membre du club, si celle-ci est déclarée dans FOOTCLUB.

En tout état de cause, la recevabilité du courrier électronique sera laissée à l'appréciation de la commission compétente.

8. Changements dates, horaires, terrains

Match 51778.1 du 14.01.18 Auxerre Stade 3 – Véron Coupe Prével

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le club d'Auxerre Stade doit jouer en coupe Gambardella le 14 janvier 2018,
- attendu que cette coupe est prioritaire au niveau hiérarchie,
- attendu que 6 joueurs U18 d'Auxerre Stade jouent dans l'équipe d'Auxerre Stade 3 en D4,
- donne ce match à jouer, impérativement, **le 11 février 2018.**

Match 50680.1 du 17.12.17 Arcy Sur Cure – Etivey D4 gr D

La commission prend note de l'arrêté municipal d'Arcy Sur Cure en date du 11.12.17 – interdiction d'utilisation du stade jusqu'au 18 décembre 2017,

- inverse la rencontre et donne ce mach à jouer le 17 décembre 2018 à 14 h 30 sur le terrain d'Etivey,
- donne match retour à jouer le 3 juin 2018 à Arcy sur Cure.

Match 50681.1 du 17.12.17 Magny 2 – Ravières D4 gr D

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 17 décembre 2017 à 14 h 30 sur le terrain de Ravières,
- match retour à jouer le 3 juin 2018 sur le terrain de Magny.

Match 50684.1 du 17.12.17 Avallon Vauban FC 3 – Tonnerre 2 D4 gr D

La commission, sans l'accord écrit des deux clubs, maintient ce match à sa programmation initiale.

Match 51103.1 du 16.12.17 Chevannes – Serein AS/Chablis U18 D1 gr A

Demande d'inversion de match du club de Chevannes en date du 10.12.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse cette rencontre et donne match à jouer le samedi 16 décembre 2017 à 14 h 30 à Ligny Le Chatel.

Match 51639.1 du 13.12.17 Charny/Champignelles – Joigny 2 U15 D2 gr B

Demande de report de match du club de Joigny en date du 11.12.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 23 décembre 2017 à 15 h 00.

Programmation de la journée du 28 janvier 2018 – championnat seniors

La commission, vu les pièces au dossier

- attendu que la journée de championnat senior du 3 décembre 2017 a été remise au 28 janvier 2018,
- attendu que des matchs de retard étaient déjà reportés à la date du 28 janvier 2018,
- modifie les dates de report pour les matchs suivants =
 - D3 gr A 50269.1 Gron 2 – Cerisiers 2 : remis au 11 février 2018
 - D3 gr C 50408.1 St Bris 2 – Serein AS : remis au 4 février 2018
 - D4 gr A 50427.1 FC Gatinais 3–Sens Franco Portugais 3 : remis au 11 février 2018
 - D4 gr C 50596.1 Auxerre Stade 3 – Auxerre Aigles FC : remis au 4 février 2018
 - D4 gr C 50599.1 Druyes – Bléneau : remis au 4 février 2018
 - D4 gr D 50650.1 Serein HV – Magny 2 : remis au 4 février 2018

Courriel du club d'Avallon Vauban FC en date du 12.12.17 concernant la programmation des matchs seniors sur le terrain de Magny.

La commission, en lien avec la commission des terrains,

- prend note du courriel du club d'Avallon Vauban FC,
- précise que le stade Jean-François Naudin de Magny est classé niveau 6, niveau pour jouer en D4.

9. Feuilles de match informatisées non parvenues

Match 50471.1 du 26.11.17 Briennon 2 – St Denis Les Sens 2 D4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note du courriel club de Briennon et la réalisation de la feuille de match papier,
- met le dossier en attente de la réponse du club de St Denis Les Sens.

Match 51776.1 du 10.12.17 Rosoy – Fleury La Vallée Coupe Prével

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la feuille de match papier,
- confirme la décision prise ce jour (voir en début du PV).

10. Coupes Yonne et Prével seniors

Le tirage sera effectué à l'issue de la journée du 21 janvier 2018 (matchs de coupes non joués du 10.12.17 remis à cette date).

11. Questions diverses

Match 50421.1 du 17.12.17 Montillot – Asquins D3 gr C

Courriel du club de Montillot en date du 09.12.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A. et à la commission des délégués.

Match 50574.2 du 18.03.18 Auxerre Aigles FC – Courson D4 gr C

Courriel du club de Courson en date du 08.12.17 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A. et à la commission des délégués.

Absences d'arbitres

La commission prend note des absences des arbitres désignés pour la journée du 10 décembre 2017 et transmet à la C.D.A. :

- Coupe Prével 51768.1 St Sauveur/Saints – St Bris
- Coupe Prével 51769.1 Aillant – Chassignelles/Lézennes

12. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

Journée du 17 décembre 2017

- D1 50082.1 Neuvy Sautour – Champs Sur Yonne : Mme Vié Florence

13. Prochaine réunion

Mercredi 20 décembre 2017 à 16 h 00

MM Renault – Barrault – Rollin – Mme Chéry-Floch

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Renault Thierry

Le Secrétaire de séance

Rollin Pascal